

**SERVICES DE GARDE
PHARMACIES**

Novembre

Dimanche 8 : CRABOSE-
CHERADAME

52, av. Henri Ginoux
Mercredi 11 : CHANTRY
31, rue Carvès

Dimanche 15 : DO
111, avenue Verdier
Dimanche 22 : DUONG
117, avenue Aristide Briand
Dimanche 29 : GHELLIS
176, av. marx Dormoy

Décembre

Dimanche 6 : JACQUEMART
34, avenue de la République

Dimanche 13 : NGUYEN
131, avenue Jean Jaurès /
12, rue Jules Guesde

Dimanche 20 : SENANT
126, av. de la République
Vendredi 25 : DUPAIN

6, place Jean-Jaurès
Dimanche 27 : SOENEN
62, avenue de la République

Janvier 2010

Vendredi 1^{er} : GHELLIS
176, av. marx Dormoy

Dimanche 3 : TUFFIER
20, rue Molière
Dimanche 10 :

ABECASSIS-MOURER
72, av. Henri Ginoux

Dimanche 17 :
BERTHAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République

MÉDECINS : FAITES LE 15

Composez le 15 ou SOS

92 au 01 46 03 77 44 :

le service de

médecins de garde

fonctionne 7 jours/7

et 24 heures/24 et se

déplace à domicile.

Adresses et numéros utiles

» **La Mairie à votre service**

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.
Centre administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76. www.ville-montrouge.fr

» **Numéros d'urgence**

» **Police Secours : 17.**

» **Pompiers : 53, rue de la Vanne**
Tél. : 01 58 07 05 28.

» **Appel secours :**
18 ou 01 46 56 18 18.

» **SAMU et Médecins de garde : 15.**

» **Urgences dentaires :**
Tél. : 01 47 78 78 34.

(dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 17h).

» **Secouristes Croix-Rouge :**
Tél. : 01 46 57 95 30.

» **Transports Croix-Rouge :**
Tél. : 01 46 54 56 76.

» **Secouristes Protection Civile :**
Tél. : 06 61 19 81 91.

» **Commissariat de Police :**
4, rue Guillot
Tél. : 01 46 56 34 00.

» **Gendarmerie :**
5, rue Gabriel Péri, 92320 Châtillon
Tél. : 01 46 57 22 22.

» **Police Municipale :**
19, rue Henri Barbusse
Tél. : 01 46 12 72 59.

» **Carte bancaire - Vol/Perte :**
Tél. : 0892 705 705.

» **Chèques - Vol/Perte :**
Tél. : 01 42 41 22 22.

» **EDF-GDF :**
Électricité : 0810 333 292.
Gaz : 0810 433 292.

» **Adresses utiles**

» **Préfecture :**
177, avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€TTC/min).

» **Sous-Préfecture :**
99, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 38 00.

» **Impôts :**

18, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 24 00.

» **Sécurité sociale :**
16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 0 820 904 192.

» **Allocations familiales :**
7, rue Auguste Gervais
92245 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 0820 25 92 10.

» **Permanence au C.A.S. de Montrouge**
11, rue Delerue
Tous les mardis, sur rendez-vous
Tél. : 01 46 12 74 15

» **OPHLM :**
18, av. Émile Boutroux
92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 17 00.

Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h, le vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

» **Centre Municipal de Santé :**
5, rue Amaury Duval 92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09.

» **Centre d'Information et d'Orientation :**
24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge,
Tél. : 01 46 57 24 75.
cio-montrouge@ac-versailles.fr

» **Pôle Emploi :**
5, rue Théophile Gautier
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 02 02.

Du Lundi au Jeudi : de 9h à 17h
Le Vendredi : de 9h à 12h
Téléphone : 3949 (selon le service,
appel gratuit ou 0,11€ TTC
Télécopie : 01 46 56 82 01
<http://www.pole-emploi.fr>

» **Mission Locale :**
131, rue Maurice Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 50 42.
Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
vendredi de 9h à 12h30.

Club Consomm'action : Rejoignez-nous !

Consommateurs... Vous avez un litige?

Rejoignez le club Consomm'action de Montrouge affilié à l'UFCS et à Familles Rurales, nous vous aiderons à le résoudre ! Informations, conseils, défense...

Permanences de Consomm'action : 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h et le 3^e mardi du mois de 15h à 17h.

Maison des Associations - salle 12 - 1^{er} étage

105, avenue Aristide Briand 92120 Montrouge

Tél.: 06 42 63 27 96 - e-mail : consomm.action@hotmail.fr

Les enquêtes de recensement en 2010

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce dispositif permet de produire des données plus récentes et ainsi, d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, comme Montrouge, la collecte se déroule chaque année pendant cinq semaines auprès d'un échantillon de 8 % de la population dispersé sur l'ensemble du territoire. Si votre logement appartient à l'échantillon recensé à **partir du jeudi 21 janvier 2010**, un agent recenseur identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le

recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. **Vous ne devez donc pas à ouvrir votre porte à une personne qui ne serait pas porteuse de cette carte.** L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis lors d'un rendez-vous que vous fixerez avec lui. Si vous êtes souvent absent de votre domicile ou pour une période assez longue, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner ou les déposer à la mairie (Centre Administratif, Service Affaires Civiles, 4, rue Edmond Champeaud, 92121 Montrouge Cedex, ou directement dans la boîte aux lettres située à l'entrée de ce Centre Administratif), ou même les adresser à la direction régionale de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques - 7, rue Stephenson, 78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex).

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee **au plus tard le 27 février 2010**. Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse complètement les questionnaires qui lui sont fournis. Participer au recensement est un acte civique, aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation. Enfin, toutes **vos réponses sont absolument confidentielles**. Elles sont ensuite transmises à l'Insee et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez le Service Affaires Civiles de la mairie au 01 46 12 73 33.

Les résultats des enquêtes de recensement sont diffusés sur le site www.insee.fr au fur et à mesure de leur disponibilité.

Vous pouvez être interrogés par l'INSEE

L'Insee réalise depuis octobre 2009 jusqu'en janvier 2010 une enquête sur le patrimoine des ménages. Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement... Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transition non seulement du patrimoine économique mais également

des identités familiales et culturelles. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.

L'Insee effectue aussi, jusqu'en septembre 2010, une enquête sur l'emploi du temps et les décisions dans les couples. Cette enquête a un double objectif : connaître comment les individus se

répartissent leur temps au cours d'une journée entre les différentes activités et analyser la répartition des tâches et la prise de décision au sein d'un couple. Quelques ménages seront donc sollicités sur Montrouge. L'enquêteur de l'Insee prendra contact avec eux par courrier puis se présentera muni d'une carte officielle. Les réponses fournies lors des entretiens sont anonymes et confidentielles, comme la loi le prévoit.

Les questions que vous vous posez

Victime d'une escroquerie ayant des conséquences graves sur ma vie de famille, je ne sais pas vers quel organisme me tourner, d'autant plus que j'éprouve quelques difficultés à l'évoquer et que je n'ai pas les moyens de payer une consultation de spécialiste. Que puis-je faire ?

Il existe désormais une antenne de défense des victimes mise en place par le barreau des avocats des Hauts-de-Seine. Elle assure une prise en charge immédiate et permet aux victimes de faire valoir leurs droits.

Il vous suffit d'appeler à ce numéro : 01 55 69 17 12, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h. Un rendez-vous avec un avocat vous sera alors proposé. Ces consultations ont lieu deux fois par semaine dans les locaux de l'Ordre des avocats. Elles sont assurées par des avocats volontaires et formés spécialement

dans la défense des victimes. Cette antenne a la vocation de recevoir toute victime, sans condition de ressources, dans le cadre d'une consultation gratuite, individuelle et confidentielle. L'avocat écoute, conseille et oriente. Conscient qu'une victime est souvent en état de détresse, elle a d'autant plus besoin de parler, d'être écoutée et d'être conseillée par un professionnel. L'avocat est tenu au secret professionnel et est à même de conseiller et d'orienter la victime.

Antenne de défense des victimes : 01 55 69 17 12